

En grande banlieue les escadrilles de pirates ont fait 8 morts et de nombreux blessés

Une visite aux Gothas abattus à Verberie et à Saintines

cue, et restait accroché sur les fils télégraphiques.

Les locataires du quatrième appartement, la famille Racinet, qui avait pris la précaution de descendre dans la cave, en fut quitte pour la peur.

Sur un autre point de la ville, des hommes sont tombés sur une communauté religieuse ; elles éclatèrent toutes, sauf une, dans la cour et le jardin ; l'une d'elles pénétra par le toit à l'intérieur d'un bâtiment et, après avoir crevé un plafond, tomba sur le lit de la sœur supérieure qui en fut quitte pour un brusque réveil ; une autre religieuse, qui se trouvait dans la même chambre, fut légèrement blessée à la main.

Enfin, un projectile ayant atteint une maison n'y causa que des dégâts minimes, car il n'éclata pas ; entre par le toit, il vint se ficher dans le plancher du rez-de-chaussée où il s'arrêta. On devine la surprise de la locataire de cette maison, une chapeleière, Mme Nesier-Lévy, qui était allée se réfugier dans un abri, lorsqu'en rentrant chez elle, elle découvrit l'engin dans sa chambre à coucher.

Pendant que nous visitons ces divers points de chute, nous avons trouvé un ha-

Six tués et une dizaine de blessés dans une commune

» En dehors des victimes trop nombreuses, nous avons aussi à déplorer la perte de très beaux vitraux de notre église brisés par l'explosion de la bombe tombée sur la maison du docteur.

» J'ai assisté au sauvetage des victimes dans un endroit et j'ai été étonné de voir que le débris de deux soldats, d'un marin et de deux Suisses qui, sans souci du danger, n'ont pas hésité à se glisser, souvent en rampant, au-dessus des décombres pour dégrager les malheureux des débris éventrés.

Ces courageux sauveurs sont MM. Raymond Luizard et Rignaud.

Dans deux autres localités

Dans une autre localité de la même région, un projectile tomba sur une villa où se trouvait un officier et sa femme. L'explosion ouvrit que s'éroula complètement ensevelissant six personnes, au nombre desquelles se trouvait un employé de chemin de fer qui fut tué sur le coup. Les cinq autres victimes ne furent que blessées plus ou moins grièvement ; toutes ont été transportées à l'hôpital.

Une deuxième bombe tombée à proximité du chemin tua également un autre employé de chemin de fer, ce qui porte à huit le nombre des morts dans cette région.

Dans d'autres localités de la grande banlieue, les avions ennemis ont laissé tomber un certain nombre de bombes, notamment dans une commune qui avait déjà été assez cruellement atteinte la veille. Une maisonnette fut détruite sans faire de victimes, d'autres sont tombées dans les champs.

Viste de M. Poincaré

Le Président de la République s'est rendu hier matin dans certaines communes des environs de Paris où des bombes jetées la nuit par les avions ennemis avaient fait des victimes.

Une escadrille américaine participera à la défense de Paris

Cette offre généreuse a reçu aujourd'hui une exécution complète : une escadrille américaine, recrutée avec le plus grand

soin et composée de pilotes choisis parmi les meilleurs, assure la défense aérienne de Paris, de concert avec nos vaillants aviateurs.

Cette nouvelle collaboration resserrera plus encore les liens déjà si étroits qui unissent l'aviation américaine à l'aviation

française en même temps qu'elle rendra plus efficace encore la protection de la capitale dont la sécurité et l'intégrité absolues ne peuvent être, selon les belles paroles d'un des chefs de l'aviation américaine, plus nécessaires à la France qu'elles

la grasse se mêle à l'indispensable pain quotidien.

A travers ces bois et ces embarras, la route superbe de Verrière à Chevreuil, à travers le territoire de Longueville-Sainte-Marie. J'arrive devant la ferme de Lorméon, qui, coquette, dissimulée dans la verdure cette silhouette gentilhomme qu'ont toutes les fermes de la contrée.

— Vous venez pour l'avion ? A cinq cents mètres devant vous, derrière le rideau de saules.

Dans un champ de betteraves, la queuelette de ce qui fut un pirate se découpe, géométrique, carbonisée, sinistre. Plus un morceau de toile. Les deux moteurs sont martelés, les cylindres sectionnés par la verticale. Le réservoir est crevé. Pas trace de plaque d'identité. Les indices gravés sur les moteurs ont été oxydés par la flamme. On devine un A. E. G. du même type que celui abattu récemment à Nogent-l'Artaud, deux moteurs Mercedes fixes de 260 chevaux, 18 m. 90 d'envergure, deux mitrailleuses, six torpilles, dix-huit menues bombes. Mais ce n'est plus qu'en quelque sorte la reconstitution de l'ossature d'un monstre que les mécaniciens d'une section de dépannage démontent et chargent dans deux camionnettes à remorque.

Des artilleurs assistent à l'opération.

— Félicitations pour votre coup de main.

— Il paraît que c'est aux artilleurs de la D. C. A. de... que reviennent les compliments. Nous autres, nous sommes de la D. C. A. du bois de... à côté d'ici. Mais nous l'avons vu tomber hier à minuit 45. Nous nous sommes précipités. Nous sommes arrivés trop tard. L'avion était en flammes. C'était sans doute l'équipage qui avait fait le coup. Nous les avons vus s'enfuir : ils étaient trois. On a couru après, on a tiré dessus à coups de mousqueton. Mais quoi ! Il fallait tout. Ils ont pu disparaître.

— On a retrouvé leur trace ?

— Oui, dans ce fourré où, peaux de bique, casques, lampe électrique et des objets de pansements, ciseaux et langes ensanglantés. Il y en a eu un qui a dû être blessé. — Les a-t-on retrouvés ? — Pluît ! Nous avons battu le bois : des patrouilles d'Américains nous ont aidés. Pas trace de Boches ! Mais n'avez crainte ! Ils n'ont guère loin. Cette plaine coupée de bois les aide à se cacher. Mais vous connaissez le proverbe : « La faim fait sortir le loup du bois. » Elle en fera bien sortir le Boche !

L'avion de Saintines

— On avait dit qu'ils avaient été carbonisés.

— Non, il doit s'agir de l'équipage qui montait l'avion de Saintines, de l'autre côté de Verrière. Celui-là est descendu en flammes. C'était aussi un A. E. G. 4 et il n'en reste plus rien, non plus que du pilote, de l'observateur et du mitrailleur. Ils ont aussi été descendus par la D. C. A. de la région.

De fait, la région n'est qu'un faisceau effroyablement redoutable pour les oiseaux du kaiser. Dans toutes les clairières, des sautesuses. Dans tous les coins des fourrés, des canons. Et ce réseau de filets et de feu, qu'il est redouté des avions boches !

Le Valois bombardé

Nombreux sont ceux qui s'élancent au-dessus de Compiègne pour gagner Paris. Bien peu osent franchir le fillet à mailles de câbles et d'éclats. Un réfugié de Compiègne avec qui j'ai fait route disait :

— Ce n'est jamais quand ils viennent qu'ils nous bombardent. C'est quand ils retournent.

Cette rage, cette haine qu'ont les pirates de se débarrasser de leurs projectiles, comme elles s'avouent à chaque coin de chemin !

— Et ce bombardement de Compiègne est effroyable ?

— Depuis deux jours, il ne se passe presque pas de nuit que nous ne soyons inondés de torpilles. Mais malgré les maisons démolies, les ruines éventrées, mes concitoyens bravent le danger. Nous avons des souterrains immenses et voûtés. C'est là, comme des troglodytes, que nous avons installé notre refuge. Nous y avons transporté matelas et couvertures. Et une fois là, que se déchaîne la tempête ! Depuis deux mois, savez-vous combien nous avons eu de tués parmi les civils ? Deux seulement.

— Peut-être mon Compagnon est-il au-dessus de la vérité. Mais cet orgueil qui lui fait narguer la foudre boche n'est-il pas la caractéristique même de la vieille ville médiévale, avant-poste de Paris ?

A la vérité, c'est toute cette région qui supporte le choc de feu et de mitraille.

M. Pelletier.

Une nouvelle sirène

Une nouvelle sirène fixe vient d'être placée, à la mairie du onzième. C'est la quatorzième déjà installée.

Pour nos prisonniers rapatriés

Au nom de l'Association des Familles des Prisonniers de guerre, son président, M. Léon Pasquel, député, avait appelé l'attention du sous-secrétaire d'Etat à l'Administration générale sur les retards apportés à la libération des soldats prisonniers de guerre rapatriés, ou à la délivrance de la permission de trente jours à laquelle ils peuvent prétendre.

Le sous-secrétaire d'Etat vient de l'informer qu'il a signalé immédiatement, d'une façon toute particulière, le fait dont il s'agit, au général major général de l'armée, ainsi qu'à l'inspection générale des prisonniers de guerre, en vue de mesures qu'il convient de prendre pour améliorer cette situation.

Le Sénat s'ajourne au 31 mai.

DEVANT LE SÉNAT M. Boret expose son programme

Carte de pain généralisée le 1er juin
Tous les spéculateurs seront poursuivis

M. Boret, ministre du Ravitaillement, répondant hier à une interpellation de M. Chastenet et de plusieurs de ses collègues, a complété devant le Sénat les déclarations qu'il avait faites au Petit Journal.

Entre autres griefs M. Chastenet reprochait au ministre de n'avoir pas appliqué avec égalité et justice dans tous les départements les mesures de restrictions qu'il avait cru devoir prendre.

M. Boret avertit de suite l'interpellateur que depuis ce matin même les décrets qui avaient été pris sur son ordre étaient rapportés. M. Chastenet s'en déclara satisfait mais insista sur la question du vin.

M. Darbot s'efforça de démontrer au ministre que notre cheptel bovin n'est pas en danger ; M. Jénouvrier demanda des sanctions sévères contre les spéculateurs. Il estime que si les lois existantes sont insuffisantes, il faut en faire de nouvelles pour arrêter un trafic véritablement scandaleux. Quant à M. Poirion il se borna à demander pour la main-d'œuvre agricole, insuffisante en Seine-et-Oise des soldats et des prisonniers.

La carte de pain partout le 1er juin

A peine montée à la tribune, M. Boret annonça au Sénat que le 1er juin la carte de pain fonctionnera sur tout le territoire, comme le demande M. Chastenet. Les difficultés qui étaient nombreuses et réelles sont aujourd'hui surmontées. Dès aujourd'hui on peut espérer donner les soulagements indispensables aux vieillards et aux enfants.

La question du vin

Après avoir clairement démontré au Sénat combien la mesure de restriction des trois jours sans viande était indispensable pour sauver notre cheptel, le ministre donna de très intéressants détails sur la situation vinicole.

— J'arrive, dit-il, à la question de l'exécution des vins de certains départements. J'estime que la mesure prise était favorable à tous les viticulteurs dans les années précédentes. Les quantités réquisitionnées étaient insuffisantes. Il fallait importer.

M. Boret fournit des explications très détaillées et très claires sur la réquisition du vin et sur sa suppression dans 14 départements.

— Les événements ont montré que les envois pour les armées étaient inférieurs aux prévisions. Il fallait cependant utiliser l'excédent.

J'ai examiné les divers départements au point de vue des moyens de transport et il m'est paru qu'il n'y avait pas lieu de maintenir la réquisition dans les petits départements. Les wagons-réservoirs se sont trouvés mieux utilisés non seulement pour la réquisition, mais pour le commerce. Cette mesure a rendu service à l'ensemble des viticulteurs. Les protestations ont été peu nombreuses ; sur 10.000. Les prix fixés pour la réquisition étaient, en effet, en rapport avec ceux du commerce.

M. Boret explique ensuite pourquoi il n'a pas acheté de vins espagnols. Il avait bien envisagé cette solution avec le gouvernement espagnol, mais l'accord intervenu interdisait les achats de l'Etat ou des collectivités. En somme, dans cette question des vins, le ministre a cherché à se rapprocher de l'égalité la plus absolue. Dans les départements où n'existaient pas la réquisition, des vins avaient déjà été livrés à des prix inférieurs à ceux du commerce.

M. Boret a étudié la question et l'a soumise au ministre des Finances dont il attend la réponse.

Les mesures contre la spéculation

Puis le ministre annonce au Sénat dont il est fort applaudi qu'il est de l'avis de M. Jénouvrier et qu'il compte punir rigoureusement les spéculateurs.

— Peut-être, ajoute-t-il, demanderait-on au Parlement des mesures nouvelles. Il importe au plus haut point de comprimer la cherté de la vie. J'ai envisagé la fixation de prix raisonnables pour la viande avec l'intervention des municipalités.

Pour les autres produits, les détaillants seront obligés de faire connaître ostensiblement les prix de vente. Si les écarts paraissent excessifs, les détaillants devront justifier leurs prix et des instructions pourront être envoyées.

Le prix fixe dans les restaurants

M. Lebey ayant signalé les prix exorbitants demandés aux clients dans certains restaurants, M. Boret annonce qu'il étudie avec les présidents des corporations l'abaissement du prix fixe.

Il a pour lui M. Salicrète-Oise à M. Poirion des travailleurs pour la terre. Il songe dans ce but à utiliser les oisifs et les chômeurs.

Par tous les moyens, il faut remédier à la crise, dit-il en terminant. Dans toutes les matières envisagées, ma préoccupation a été d'être aussi équitable que possible dans la mesure où le permettent les circonstances desquelles, je veux fournir aux armées les moyens de vivre et à ceux de l'arrière les moyens de vivre et de travailler.

Les explications du ministre sont très applaudies par le Sénat qui, à l'unanimité, vote l'ordre du jour de confiance suivant :

Le Sénat confiant dans le gouvernement pour procéder à la plus équitable distribution des sacrifices et des charges résultant des réquisitions et des restrictions, passe à l'ordre du jour.

LES TICKETS POUR JUIN de pain, de sucre et de charbon seront distribués les 26 et 27 mai

Les tickets de pain pour le mois de juin seront distribués le dimanche 26 mai, de 8 à 18 heures, et le lundi 27 mai, de 8 à 20 heures, dans les mêmes endroits que les tickets des mois précédents, sur présentation du coupon 1-juin de la carte individuelle.

Les tickets de charbon (cuisine) pour le mois de juin et juillet seront distribués en même temps aux mêmes endroits aux titulaires de carte de charbon et sur présentation de cette carte.

Les quantités seront celles du coefficient « cuisine » marqué sur la carte.

Nous recommandons donc à nos lecteurs de se présenter porteurs de leur carte générale d'alimentation et de leur carte de charbon dans les lieux de distribution de tickets.

Les quantités de sucre attribuées en mai seront également fournies en juin par les commerçants contre la remise du coupon 2-juin.

Les suppléments de pain

Les quantités de pain attribuées en juin seront les mêmes qu'en mai. Des suppléments seront accordés dans les mêmes conditions qu'en mai. Les suppléments devront être demandés aux mairies à dater du 28 mai. Les certificats justificatifs ne devront pas remonter à une date antérieure au 20 mai.

Mention du supplément alloué sera faite par la mairie sur chaque certificat qui sera ensuite restitué au bénéficiaire.

Par la suite et postérieurement au 29 de chaque mois, les intéressés devront faire signer et dater par l'employeur ce certificat qu'ils auront à présenter dans leur section de distribution pour obtenir le renouvellement du supplément de pain qui leur aura été accordé.

Tout certificat nouveau devra être présenté pour la première fois à la mairie, seule compétente pour déterminer le taux de chaque attribution supplémentaire.

De nouvelles catégories de bénéficiaires de suppléments ont été créées pour 100 grammes par tête, ce sont :

1° Aux ménagères de la catégorie A ne travaillant pas hors de leur foyer, ayant au moins quatre enfants à leur charge, mais n'ayant à leur service ni domestique ni femme de ménage.

2° Aux réfugiés allocataires et rapatriés de date récente qui n'ont pas encore eu le temps matériel de se constituer un nouveau foyer et de reprendre une vie normale pendant les deux mois qui suivent leur arrivée. Passé ce délai de deux mois, ils seront traités comme les autres consommateurs et n'auront droit à des suppléments que sur présentation d'un certificat médical constatant qu'ils sont dans un état de santé nécessitant pour quelque temps un régime de suralimentation.

Les poursuites pour hausse illicite sur la viande

Un certain nombre de commissionnaires en bestiaux, producteurs et bouchers en gros qui se sont livrés à la hausse illicite sur la viande ont été inculpés par M. Deless, juge d'instruction. Hier, le magistrat a inculpé de complicité un marchand de bestiaux, M. Brenaud, habitant Thoiré, en Maine-et-Loire.

PROPOS D'ACTUALITÉ

Les feuilles qui n'arrivent pas

Les lenteurs administratives, simplement fâcheuses en temps normal, deviennent inexorables et scandaleuses quand elles viennent s'ajouter aux misères inévitables de l'état de guerre. Depuis le début de l'offensive allemande, une foule de familles ont été évacuées des villes et villages de la Somme et de l'Aisne et réparties en maintes régions de France.

La plupart de ces familles bénéficiaires de l'allocation militaire. On eût dit, ce me semble, prendre les dispositions nécessaires pour qu'une interruption, aucun retard dans le paiement de cette allocation ne vint aggraver une situation rendue si douloureuse pour elles par l'abandon forcé de leur foyer.

— L'ont-ils fait... ? Il n'y paraît guère. Je choisis cette lettre entre six. Elle est d'une pauvre femme des environs de Noyon, qui fut évacuée sur un village du Finistère.

« Nous n'avons pas touché d'allocation depuis deux mois, écrit cette malheureuse. Nous allons toucher au moment du départ, et notre feuille n'arrive pas... »

Pourquoi cette feuille n'arrive-t-elle pas ? Faut-il donc tant de temps pour transmettre un mandat d'une perception à une autre... ? Et si cette transmission doit être si lente, pourquoi, avant le départ, ne remet-on pas aux évacués un certificat qui leur permettrait de toucher, dès leur arrivée, les sommes qui leur sont dues ?

Songez que ces malheureuses sont parties avec un maigre baluchon. Tout leur manque. Si elles n'ont point quelques ressources personnelles, comment vont-elles vivre en attendant que leur feuille d'allocation arrive ?

Celle qui m'écrirait à trois années. Elle est pauvre. « Sans la charité des braves gens chez lesquels nous sommes, on mourrait de faim », me dit-elle.

La prudente lenteur des méthodes administratives peut s'expliquer en temps de paix : en temps de guerre, il en va tout autrement. Au diable les précautions bureaucratiques, quand il s'agit de la vie des Français malheureux !

Jean Lecoq.

Comment fonctionnera la carte de tabac

Dans une lettre qu'il adresse au ministre de l'Intérieur, le sous-secrétaire d'Etat aux Finances expose, à l'usage des municipalités qui seraient désireuses d'instituer la carte de tabac, les principes généraux qu'il doit régir l'établissement de cette carte.

Le but à atteindre est multiple : il faut restreindre dans la plus large mesure possible la consommation de tabac par les femmes et les enfants, empêcher certains consommateurs de faire de l'accaparement, permettre la répression des agissements irréguliers imputés à certains débitants, faciliter l'approvisionnement des ouvriers d'usine.

Ce que sera la carte

Tout d'abord, il est bien entendu que la carte ne crée pas un droit à une ration fixe ; elle permet seulement de participer, dans un ordre régulier, aux distributions.

Ensuite, elle ne doit être délivrée qu'aux consommateurs du sexe masculin âgés de plus de 16 ans.

Elle ne s'appliquera qu'à l'achat des scarifiants ordinaires, Maryland, caporal supérieur, caporal d'us, aux cigarettes françaises élégantes, gauloises ou roules, aux Ninas et aux cigares d'un prix inférieur à 35 centimes.

L'unité de distribution, c'est-à-dire la quantité correspondant à un ticket sera un paquet de scarifiants ou la quantité équivalente de cigarettes ou de cigares : une cigarette ou un Ninas est comptée pour un gramme, un cigare à 10 centimes pour 2 grammes, un cigare à 15 centimes et plus pour 4 grammes.

Enfin, dans les localités importantes, la carte portera désignation d'un débit unique dont le consommateur aura fait choix ou qui, au besoin, serait désigné d'office à proximité du domicile du porteur.

Des bons pour l'achat de tabac destiné aux prisonniers de guerre pourront être remis aux familles de ces derniers.

Dans les usines comportant un nombre personnel, l'administration des contributions indirectes facilitera la livraison directe du tabac.

A LA CHAMBRE

LE PRIVILÈGE de la Banque de France

La Chambre a poursuivi hier la discussion du projet renouvelant le privilège de la Banque de France. La séance a été tout entière prise par deux discours, l'un de M. Jean Bon, socialiste, qui, en de longues observations, a présenté la convention qu'il s'agit de ratifier comme profitable uniquement à la Banque ; l'autre, très substantiel, de M. Laroche, qui a exposé les raisons qui militent en faveur du renouvellement du privilège et qui poursuivra ses observations cet après-midi.

Des croix pour la Marine

An début, la Chambre a adopté sans discussion une proposition de loi attribuant à la Marine, pendant cinq ans, un contingent supplémentaire annuel de quatre croix d'officier de la Légion d'honneur, de vingt-huit croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Séance cet après-midi.

ECHOS

Rappelons que c'est aujourd'hui que sera célébré en France « l'Empire Day » comme geste de confraternité avec nos alliés britanniques. A la Sorbonne, à 3 heures et demie, la conférence organisée par « l'Effort de la France et de ses Alliés » sera faite par MM. Millerand, député, ancien ministre, et Lacour-Gayet de l'Institut, sur « l'Effort naval anglais, sous la présidence de M. Paul Decanale, président de la Chambre des députés, assisté de lord Derby, ambassadeur de Grande-Bretagne et de M. Leygues, ministre de la Marine, qui prendra la parole au nom du gouvernement. Le Président de la République sera présent.

Après suspension, la Voix Nationale reparaitra demain samedi, 25 mai.

Les soldats amputés sont prévenus qu'ils peuvent se présenter à l'Œuvre des Jambes artificielles provisoires, 140, boulevard Pereire, tous les jours de 2 à 4 heures. (dimanches et jours fériés).

On prendra mesure et, quelques jours plus tard, ils recevront gratuitement une jambe artificielle en carton-cuir, très légère et très solide, avec laquelle ils pourront marcher sagement, et qui leur permettra d'attendre la délivrance de l'appareil qui leur est promis par l'Etat.

A Montpellier, ont eu lieu hier, les obsèques de M. Henri Gadille, conservateur des hypothèques honoraire à Nice, décédé dans sa 78^e année. M. Henri Gadille était le beau-père de M. Rauc, préfet de police.

DANS LA MODE

de cette semaine

PATRON-PRIME

JUPE TAILLEUR

Le Devoir social a secouru 13.946 familles pour la somme de 543.000 francs, presque toute en objets mobiliers et en vêtements.

LE PROCÈS des documents de Salonique

Les témoins ont été entendus dans le huis clos absolu

La seconde audience du procès du capitaine Mathieu et du sergent Paix-Séailles s'est déroulée, hier, devant les juges du 2^e conseil de guerre, dans la sérénité qu'accompagne le plus souvent les débats à huis-clos ; nul écho des dépositions des témoins n'a du moins transpiré au dehors.

Aux abords de la salle d'audience, c'est toujours le même calme. On se montrait seulement les personnalités en vue comme le général Sarraill, en civil, le général Cordonnier, en uniforme, avec le képi avec le galon d'argent de commandant de corps d'armée et les hommes politiques, MM. Painlevé, ancien président du Conseil, Viollette, ancien ministre, etc.

A une heure, à l'ouverture des débats, les accusés ayant gagné leur place sur le banc des prévenus libres, le sergent-huissier appelle le premier témoin devant être entendu, Mlle Lewis, la dactylographe qui a copié les documents remis à Marion. Les issues de la salle d'audience étaient non seulement gardées par des soldats en armes, mais par des agents de la Sûreté.

Puis c'est le tour successivement des autres témoins à être entendus : M. Dubois-Carrière, Mlle Drevannes, MM. Gustave Hervé, Buré, ancien chef de cabinet de M. Briand, Pecaut, ancien chef de cabinet de M. Painlevé, Viollette, Léon Daudet, et enfin, en dernier lieu, le commandant Baudier.

Aujourd'hui restent à entendre les derniers témoins cités par l'accusation, le lieutenant Billard-Monin, Mlle Clauzel, Mme Habert, le général Cordonnier, le général Sarraill, etc., M. Doyen, expert-comptable.

Viendront ensuite les témoins cités par la défense.

Cette troisième audience, consacrée entièrement aux témoignages, sera à peine suffisante pour épuiser la liste de ceux que le conseil de guerre devra entendre.

Le réquisitoire du commissaire du gouvernement, par le commandant Albert Montel, et les plaidoiries, tiendront l'audience suivante, celle de samedi. Le jugement ne pourra être rendu que dans la soirée, peut-être tard.

ZUCCO

sera interrogé aujourd'hui

Le banquier Zucco qui, lors de son transfert de Clermont-Ferrand à Paris, ne fut interrogé que sommairement par M. Bonin, juge d'instruction, au sujet des négociations auxquelles il se livra sur les coupons russes de provenance allemande qu'il recueillait en Suisse et fit toucher à Paris, sera amené aujourd'hui devant le magistrat instructeur.

L'interrogatoire aura lieu en présence de son défenseur, M. Albert Crémieux, qui, hier, a pris connaissance des pièces réunies par l'instruction.

Les questions auxquelles il devra répondre porteront sur les relations existant entre la banque que Zucco avait fondée à Genève, la « Prévoyance », et sa maison tenue par son oncle à Paris, sa situation militaire qui est très embrouillée, et enfin sur la mission en Italie dont il a été chargé en 1915.

M. Caillaux interrogé par les capitaines Bouchardon et Mangin-Boquet

M. Joseph Caillaux a été longuement interrogé hier après-midi par le capitaine Bouchardon qui lui a donné connaissance des derniers documents parvenus d'Italie.

A six heures le député de l'Ain a été conduit devant le capitaine Mangin-Boquet, chargé de l'instruction contre le député Turmel. En dépouillant les derniers scellés de saisies, le capitaine Bouchardon trouva un carnet avec des annotations de la main de M. Caillaux où celui-ci avait mentionné le nom du député de Guingamp. Qu'est-ce que cela signifiait ?

M. Caillaux a fourni au capitaine Mangin-Boquet de courtes explications. Un quart d'heure a suffi à expliquer ces notes.

LE DEVOIR SOCIAL

Comme l'année dernière, le Devoir social, qui a pour but la reconstitution des foyers détruits par la guerre, a obtenu du ministre de l'Instruction publique, l'autorisation de faire une vente d'insignes dans toutes les écoles de France et de l'Algérie. En 1917, cette vente a produit près de 700.000 francs. Celle de 1918 aura lieu les 27 et 28 mai courant.

Des instructions ont été données à cet effet aux inspecteurs généraux de l'enseignement public, aux inspecteurs d'académie et primaires, qui ont mobilisé les professeurs de lycées et de collèges, ainsi que les instituteurs et les institutrices. Tous rivaliseront de dévouement pour que le succès de cette année-ci soit aussi grand que celui de l'année dernière.

De son côté le ministre de l'Intérieur a prié les préfets de vouloir bien apporter leur collaboration à cette œuvre patriotique et de solliciter envers nos malheureux compatriotes expulsés de leurs demeures et réfugiés à travers la France, la plupart avec des ressources restreintes ou même nulles et dont la durée de la guerre les réduit à la misère.

Le Devoir social a secouru 13.946 familles pour la somme de 543.000 francs, presque toute en objets mobiliers et en vêtements.

CONTES du PETIT JOURNAL Le tour du château d'If

Saturnin Calebasse et Baptistin Gemnos s'étaient rencontrés sur le cours Belzunce. Ils ne s'étaient pas vus depuis cinq ans. Pendant que le premier naviguait en Orient, le second travaillait, la-haut, dans le Nord, du côté de... Tarascon. Ils étaient heureux de se revoir :

— Et ta femme ? demanda soudain Saturnin. Est-elle toujours embêtante ?

— Toujours. Et la tienne ?

— Assommante !... Et ta fille ?

— Exquise... Et ton fils ?

— Charmant !... Dis donc, que penserais-tu si je te proposais de marier ensemble nos deux enfants ?... Ils seraient bien assortis comme âges, comme fortunes...

— Et comme beaux-pères !

— C'est vrai !... Que des bons camarades comme nous ne soient unis par aucun lien, je trouve ça lamentable...

— Evidemment !

— En les mariant, nous deviendrons un peu parents... mon vieux Baptistin !

— Marions-les donc, mon vieux Saturnin... Si ce n'est pas pour eux, que ce soit pour nous !

— Oui, mais... comment les présenter l'un à l'autre ?... Ils ne se sont jamais vus. Il paraît indispensable qu'ils se connaissent !

— J'ai une idée.

— Elle est mauvaise... Mais dis-la quand même...

— Si demain nous allions, chacun de notre côté, moi avec ma fille, toi avec ton fils, faire le tour du château d'If !... Nous nous retrouverions sur le ponton à 3 heures et demie.

— Tu es moins bête que tu n'en as l'air... C'est convenu... Tope-là, Baptistin !

— Tope, Saturnin !

Le lendemain, à l'heure dite, les deux amis se rencontrèrent sur le pont. Avec de grands gestes, ils simulèrent l'étonnement :

— Quelle surprise ! Je te présente ma fille, Anais !

Je te croyais dans le Nord. Je te présente mon fils, Roger ?

— Et tu te promènes ?

— Je vais au château d'If.

— Ah ? moi aussi... quelle coïncidence ! Allez, les enfants, marchez devant...

Le ponton est encombré d'une foule de plus pittoresques. Il y a là des ouvrières, des soldats, des nègres, des annamites. Un gamin, qui vend des berlingots, bouscule tout le monde. Le bateau, qui fait le va-et-vient, débarque ses passagers sur le quai, à droite. Quand il est vide, il accoste, en trois tours d'hélice, le ponton de départ. Les cordes ne sont pas encore attachées, ni les panneaux du bastingage enlevés, que les uns et les autres, escaladant les balustrades, s'accrochant aux chaînes, se précipitent pour conquérir un bout de banquette. Sur cette masse grouillante, le sifflet, qui appelle les promeneurs de la Cannebière, déverse des nuages de vapeur.

Roger et Anais sont assez lestes pour trouver de quoi s'asseoir côte à côte sur le pont supérieur. Saturnin et Baptistin doivent demeurer debout sur la plus haute marche de l'escalier. Leur position est inconfortable. Mais peu leur importe ! Leurs enfants peuvent bavarder, échanger des impressions, se plaindre. C'est le principal !

La foule continue d'ailleurs de se presser, comme si tout Marseille voulait s'écraser sur ce malheureux cargo.

Enfin un coup de sirène ! Le bateau part. Comme il était amarré, l'avant contre le quai, il doit faire une conversion au milieu du Vieux-Port. Des femmes poussent des cris. Elles se croient à l'abri de la fumée. Avec la marche nouvelle, elles reçoivent en plein visage de gros flocons de suie.

A droite, voici la mairie, le fort Saint-Jean ; à gauche, le Pharo...

Brusquement des secousses, du vent ! le bateau est en pleine mer. En ville, on se doutait pas qu'il dut y avoir tant de vagues ! Saturnin trouve la surprise très drôle. Baptistin la juge mauvaise. A chaque coup de roulis, il manque de tomber dans l'escalier. Saturnin se moque de lui en riant :

5 h. du matin

UN CRI D'ALARME

LE SECRET de la Flamme

QUATRIÈME PARTIE
LA CHASSE AUX BANDITS
XII. — Face à face (Suite)
— Pourquoi donc revient-il demain ?
— Pour connaître ma réponse définitive.
— Tu ne l'as pas encore donnée ?
— Ne faut-il pas que je parle d'abord à Gérard ?
— C'est vrai, murmura Erka... pas très convaincue, pourtant... Car, prise d'un autre soupçon :
— Pourquoi te parait-il de ce bandit de Basile qui appelle Garçon ?
— Parce que... justement... il est venu me donner un renseignement précieux... sur mon frère... Et c'est à la suite de ce renseignement que nous nous sommes mis d'accord tous les deux. Il est venu m'apprendre que la police l'avait arrêté ce matin.
— Qu'avait-il donc encore fabriqué, ce Basile ?
— Il a commis un meurtre.
— Mais alors... pendant quelque temps tu n'auras plus peur de lui... Le voilà en prison.
(Copyright in the United States of America, by Paul Bertnay.)
Tous droits de reproduction, traduction et adaptation cinématographique réservés pour tous pays.

fermé pour des années... pour toujours, peut-être... Comment pourrais-tu la redouter ?
Et la Stella de sa voix tragique :
— De loin, comme de près... où qu'il soit... quoi qu'il arrive... si je meurs avant l'heure, c'est Basile qui sera la véritable cause de ma mort.
Et brusquement :
— Gérard... l'as-tu vu ce matin ?
— C'est moi qui lui ai conseillé de te laisser seule.
— Pour quelle raison ?
— Tu étais dans tes idées et ton entourage... tu m'avais déjà mise à la porte... Alors, je l'ai prévenu.
Stella détendit ses sourcils qui se fronçaient sur ses yeux d'orage.
— Oui... tu as eu raison. Quand doit-il revenir ?
— Ce soir. Il dînera avec toi et il te conduira ensuite au Nouveau-Théâtre.
Stella jeta les yeux sur la petite pendule Empire de la cheminée.
— Onze heures et demie. Il ne reviendra pas avant six heures... J'ai du temps de devant moi.
— Alors... tu vas t'habiller...
— Non... pas encore. J'ai des lettres en retard... beaucoup de lettres à répondre... Je vais profiter de cet après-midi de liberté... Je vais écrire...
En sortant de l'hôtel de la rue Pergolèse, Pierre regagna, tout songeur, le centre de Paris.
Où, il venait de frapper un coup qu'il sentait décisif.

Cette femme s'était vue démasquée... Et, pour elle, la seule issue possible de l'impassable où il l'avait enfermée, c'était l'acceptation de l'obéissance à la sommation de cet ennemi qu'elle haïssait... mais qu'elle devait encore plus redouter.
Voulait-elle disparaître en orgueil... en beauté ? Il fallait accepter les conditions qu'il lui imposait. Sinon, c'était l'effondrement... la clameur de haro... de dégoût... dévotement l'empoisonnement... Cela, jamais la Jorki n'en affronterait l'effroyable déchéance.
— Seulement, ajouta Pierre après avoir longtemps... longtemps pensé à tout ce qui restait encore à faire pour gagner cette bataille à peine engagée... seulement je ne suis plus, maintenant, aux événements qui vont, à partir de demain, se succéder ici.
— J'ai besoin de renforts... surtout, du plus précieux de tous...
Et entrant dans le plus prochain bureau de télégraphe, — car une lettre ne serait pas assez rapide, — Pierre écrivit cette longue dépêche :
« Madame Elise Leprévost, Saint-Nazaire en Dauphiné.
» Au reçu de ce télégramme, partez par le premier train pour Paris, Charlotte et moi.
» Il faut mieux que tante Antoinette attende à Saint-Nazaire le retour de celui que j'ai tout espoir, aujourd'hui, d'y ramener. Mais la présence de Charlotte est aussi urgente qu'indispensable.
» Vous descendrez au Grand-Hôtel où

je te retiens dès à présent votre appartement.
» Bon courage, bon espoir. Je vous attends... j'attends avec une impatience de fièvre et de vous aime uniquement au monde.
» Pierre FABERT »
XIII. — La journée de Stella
La Jorki, dans son cabinet de toilette, s'attarda longtemps à écrire.
Quand elle eut terminé la dernière des lettres dont elle avait rempli les pages de sa grande écriture dominatrice et sabrée, — elle prit dans le portefeuille où ils étaient encore les vingt billets de banque qu'elle apportait, la veille, en rançon, à Basile Jorki.
— Ils serviront à un meilleur usage, murmura-t-elle.
Et sans en dire davantage, elle inséra cette petite fortune dans la dernière des lettres qu'elle venait d'écrire.
Alors elle jeta un long regard sur cette image — ce fétiche — qu'elle voyait là, encore entourée de ces cires à moitié consumées.
— Non... fit-elle de sa voix sombre, non, tu ne m'as pas été reconnaissant de tout ce que j'ai fait pour toi.
...Tu as oublié que je t'ai fait belle et svelte, que je t'ai fait riche, que je t'ai fait une chère, que je t'ai fait une mère, que je t'ai fait un père... Tu devrais baisser les yeux devant moi...
Mais alors, relevant d'un geste douloureux sa tête brune où ses opulentes cheveux mettaient un noir diadème :

— Après cela... c'est peut-être la pitié qui m'appelle...
Et comme l'heure s'avancait sur le cadran doré de la petite pendule Empire...
Alors, fit-elle, comme ça se ressaisissant, — il est temps de m'habiller.
Et elle appuya son doigt sur la sonnerie. Erka apparut aussitôt :
— Eh bien... elles ont duré, tes écritures...
— Un peu, oui.
— Et à ce propos, fit Stella en lui montrant un tiroir de son petit bureau, c'est là, tu vois, que j'ai mis ce que j'ai griffonné aujourd'hui.
— Si, demain matin, je n'y pensais plus, tu feras parvenir ces lettres à destination. Tu feras attention : il y en a une qui contient de l'argent.
— Pas pour Basile, j'espère, protesta la mœriquette.
Et dénouant ses superbes cheveux qui enveloppèrent comme un incomparable manteau de deuil :
— Allons, viens me faire belle, Erka. Je veux qu'en me voyant tout à l'heure, Gérard s'imagine que ces douze ans passés sont un rêve... et que je suis sa Stella des jours de jeunesse... des jours de paradis.
Quand, un peu avant l'heure du dîner, le comte de Lussan était arrivé — toujours beau, jeune, lui aussi... toujours supérieurement élégant dans la silhouette noire de son frac où une fleur de serre piquait au revers de sa robe une note d'un blanc rosé, — il avait été ébloui.

— Ah ! Stella... Qu'as-tu donc, ce soir, pour être ainsi en beauté ?
— Je l'aime, fit-elle en se penchant à son cou... Je suis heureuse... Alors... c'est tout naturel : l'amour et le bonheur rendent jolie...
Et d'un grand élan :
— Embrasse-moi donc, mon amour... ma vie... Embrasse-moi... Serre-moi dans tes bras que j'aime... Dis-moi que je suis ta Stella... la seule... l'unique...
Et lui, posant ses lèvres sur ses yeux de diamant sombre :
— Tu es mon remède... mais tu es aussi mon délire... Je t'adore...
Ce fut ainsi pendant tout le dîner, que Stella, par un de ces soudains caprices dont elle était coutumière, avait voulu, plus que les autres soirs, parer de fleurs et de lumières. Peu à peu, à parler, à rire, elle se grisait de topaze qui brillait, mettant une flamme à toutes les facettes de son verre... Voilà longtemps... oui, bien longtemps... que le comte de Lussan ne l'avait pas vue aussi riante... aussi charmante...
— Et presque inquiet de cette exubérance qui s'exhalait par degrés...
— Stella, faisait-il doucement, — Stella n'oublie pas ta représentation... Tout à l'heure, tu auras besoin de ton sang-froid... Ne t'enlève pas, ma chérie...
— Laisse donc, ma chérie... Je suis heureuse, je le dis... j'ai le cœur plein de toi... je t'aime... Qu'importe les heures futures ?... Celle-ci est exquise...
(A suivre.) PAUL BERTNAY.

Renseignements Commerciaux

MARCHÉ DE LA VILLETTE				
Marché	Entr. direct. aux abattoirs	Marché	Entr. direct. aux abattoirs	Marché
Bœufs...	830	Marché	Entr. direct. aux abattoirs	Marché
Vaches...	500	Marché	Entr. direct. aux abattoirs	Marché
Taureaux...	145	Marché	Entr. direct. aux abattoirs	Marché
Veaux...	1.450	Marché	Entr. direct. aux abattoirs	Marché
Moutons...	2.500	Marché	Entr. direct. aux abattoirs	Marché
Porcs...	2.500	Marché	Entr. direct. aux abattoirs	Marché

On cote au demi-kilo net :
Bœufs. — Animaux de 1^{er} choix, 2,75 à 2,80 ; 2^e choix, 2,70 à 2,75 ; 3^e choix, 2,65 à 2,70 ; 4^e choix, 2,60 à 2,65 ; 5^e choix, 2,55 à 2,60 ; 6^e choix, 2,50 à 2,55 ; 7^e choix, 2,45 à 2,50 ; 8^e choix, 2,40 à 2,45 ; 9^e choix, 2,35 à 2,40 ; 10^e choix, 2,30 à 2,35 ; 11^e choix, 2,25 à 2,30 ; 12^e choix, 2,20 à 2,25 ; 13^e choix, 2,15 à 2,20 ; 14^e choix, 2,10 à 2,15 ; 15^e choix, 2,05 à 2,10 ; 16^e choix, 2,00 à 2,05 ; 17^e choix, 1,95 à 2,00 ; 18^e choix, 1,90 à 1,95 ; 19^e choix, 1,85 à 1,90 ; 20^e choix, 1,80 à 1,85 ; 21^e choix, 1,75 à 1,80 ; 22^e choix, 1,70 à 1,75 ; 23^e choix, 1,65 à 1,70 ; 24^e choix, 1,60 à 1,65 ; 25^e choix, 1,55 à 1,60 ; 26^e choix, 1,50 à 1,55 ; 27^e choix, 1,45 à 1,50 ; 28^e choix, 1,40 à 1,45 ; 29^e choix, 1,35 à 1,40 ; 30^e choix, 1,30 à 1,35 ; 31^e choix, 1,25 à 1,30 ; 32^e choix, 1,20 à 1,25 ; 33^e choix, 1,15 à 1,20 ; 34^e choix, 1,10 à 1,15 ; 35^e choix, 1,05 à 1,10 ; 36^e choix, 1,00 à 1,05 ; 37^e choix, 0,95 à 1,00 ; 38^e choix, 0,90 à 0,95 ; 39^e choix, 0,85 à 0,90 ; 40^e choix, 0,80 à 0,85 ; 41^e choix, 0,75 à 0,80 ; 42^e choix, 0,70 à 0,75 ; 43^e choix, 0,65 à 0,70 ; 44^e choix, 0,60 à 0,65 ; 45^e choix, 0,55 à 0,60 ; 46^e choix, 0,50 à 0,55 ; 47^e choix, 0,45 à 0,50 ; 48^e choix, 0,40 à 0,45 ; 49^e choix, 0,35 à 0,40 ; 50^e choix, 0,30 à 0,35 ; 51^e choix, 0,25 à 0,30 ; 52^e choix, 0,20 à 0,25 ; 53^e choix, 0,15 à 0,20 ; 54^e choix, 0,10 à 0,15 ; 55^e choix, 0,05 à 0,10 ; 56^e choix, 0,00 à 0,05 ; 57^e choix, 0,00 à 0,05 ; 58^e choix, 0,00 à 0,05 ; 59^e choix, 0,00 à 0,05 ; 60^e choix, 0,00 à 0,05 ; 61^e choix, 0,00 à 0,05 ; 62^e choix, 0,00 à 0,05 ; 63^e choix, 0,00 à 0,05 ; 64^e choix, 0,00 à 0,05 ; 65^e choix, 0,00 à 0,05 ; 66^e choix, 0,00 à 0,05 ; 67^e choix, 0,00 à 0,05 ; 68^e choix, 0,00 à 0,05 ; 69^e choix, 0,00 à 0,05 ; 70^e choix, 0,00 à 0,05 ; 71^e choix, 0,00 à 0,05 ; 72^e choix, 0,00 à 0,05 ; 73^e choix, 0,00 à 0,05 ; 74^e choix, 0,00 à 0,05 ; 75^e choix, 0,00 à 0,05 ; 76^e choix, 0,00 à 0,05 ; 77^e choix, 0,00 à 0,05 ; 78^e choix, 0,00 à 0,05 ; 79^e choix, 0,00 à 0,05 ; 80^e choix, 0,00 à 0,05 ; 81^e choix, 0,00 à 0,05 ; 82^e choix, 0,00 à 0,05 ; 83^e choix, 0,00 à 0,05 ; 84^e choix, 0,00 à 0,05 ; 85^e choix, 0,00 à 0,05 ; 86^e choix, 0,00 à 0,05 ; 87^e choix, 0,00 à 0,05 ; 88^e choix, 0,00 à 0,05 ; 89^e choix, 0,00 à 0,05 ; 90^e choix, 0,00 à 0,05 ; 91^e choix, 0,00 à 0,05 ; 92^e choix, 0,00 à 0,05 ; 93^e choix, 0,00 à 0,05 ; 94^e choix, 0,00 à 0,05 ; 95^e choix, 0,00 à 0,05 ; 96^e choix, 0,00 à 0,05 ; 97^e choix, 0,00 à 0,05 ; 98^e choix, 0,00 à 0,05 ; 99^e choix, 0,00 à 0,05 ; 100^e choix, 0,00 à 0,05 ; 101^e choix, 0,00 à 0,05 ; 102^e choix, 0,00 à 0,05 ; 103^e choix, 0,00 à 0,05 ; 104^e choix, 0,00 à 0,05 ; 105^e choix, 0,00 à 0,05 ; 106^e choix, 0,00 à 0,05 ; 107^e choix, 0,00 à 0,05 ; 108^e choix, 0,00 à 0,05 ; 109^e choix, 0,00 à 0,05 ; 110^e choix, 0,00 à 0,05 ; 111^e choix, 0,00 à 0,05 ; 112^e choix, 0,00 à 0,05 ; 113^e choix, 0,00 à 0,05 ; 114^e choix, 0,00 à 0,05 ; 115^e choix, 0,00 à 0,05 ; 116^e choix, 0,00 à 0,05 ; 117^e choix, 0,00 à 0,05 ; 118^e choix, 0,00 à 0,05 ; 119^e choix, 0,00 à 0,05 ; 120^e choix, 0,00 à 0,05 ; 121^e choix, 0,00 à 0,05 ; 122^e choix, 0,00 à 0,05 ; 123^e choix, 0,00 à 0,05 ; 124^e choix, 0,00 à 0,05 ; 125^e choix, 0,00 à 0,05 ; 126^e choix, 0,00 à 0,05 ; 127^e choix, 0,00 à 0,05 ; 128^e choix, 0,00 à 0,05 ; 129^e choix, 0,00 à 0,05 ; 130^e choix, 0,00 à 0,05 ; 131^e choix, 0,00 à 0,05 ; 132^e choix, 0,00 à 0,05 ; 133^e choix, 0,00 à 0,05 ; 134^e choix, 0,00 à 0,05 ; 135^e choix, 0,00 à 0,05 ; 136^e choix, 0,00 à 0,05 ; 137^e choix, 0,00 à 0,05 ; 138^e choix, 0,00 à 0,05 ; 139^e choix, 0,00 à 0,05 ; 140^e choix, 0,00 à 0,05 ; 141^e choix, 0,00 à 0,05 ; 142^e choix, 0,00 à 0,05 ; 143^e choix, 0,00 à 0,05 ; 144^e choix, 0,00 à 0,05 ; 145^e choix, 0,00 à 0,05 ; 146^e choix, 0,00 à 0,05 ; 147^e choix, 0,00 à 0,05 ; 148^e choix, 0,00 à 0,05 ; 149^e choix, 0,00 à 0,05 ; 150^e choix, 0,00 à 0,05 ; 151^e choix, 0,00 à 0,05 ; 152^e choix, 0,00 à 0,05 ; 153^e choix, 0,00 à 0,05 ; 154^e choix, 0,00 à 0,05 ; 155^e choix, 0,00 à 0,05 ; 156^e choix, 0,00 à 0,05 ; 157^e choix, 0,00 à 0,05 ; 158^e choix, 0,00 à 0,05 ; 159^e choix, 0,00 à 0,05 ; 160^e choix, 0,00 à 0,05 ; 161^e choix, 0,00 à 0,05 ; 162^e choix, 0,00 à 0,05 ; 163^e choix, 0,00 à 0,05 ; 164^e choix, 0,00 à 0,05 ; 165^e choix, 0,00 à 0,05 ; 166^e choix, 0,00 à 0,05 ; 167^e choix, 0,00 à 0,05 ; 168^e choix, 0,00 à 0,05 ; 169^e choix, 0,00 à 0,05 ; 170^e choix, 0,00 à 0,05 ; 171^e choix, 0,00 à 0,05 ; 172^e choix, 0,00 à 0,05 ; 173^e choix, 0,00 à 0,05 ; 174^e choix, 0,00 à 0,05 ; 175^e choix, 0,00 à 0,05 ; 176^e choix, 0,00 à 0,05 ; 177^e choix, 0,00 à 0,05 ; 178^e choix, 0,00 à 0,05 ; 179^e choix, 0,00 à 0,05 ; 180^e choix, 0,00 à 0,05 ; 181^e choix, 0,00 à 0,05 ; 182^e choix, 0,00 à 0,05 ; 183^e choix, 0,00 à 0,05 ; 184^e choix, 0,00 à 0,05 ; 185^e choix, 0,00 à 0,05 ; 186^e choix, 0,00 à 0,05 ; 187^e choix, 0,00 à 0,05 ; 188^e choix, 0,00 à 0,05 ; 189^e choix, 0,00 à 0,05 ; 190^e choix, 0,00 à 0,05 ; 191^e choix, 0,00 à 0,05 ; 192^e choix, 0,00 à 0,05 ; 193^e choix, 0,00 à 0,05 ; 194^e choix, 0,00 à 0,05 ; 195^e choix, 0,00 à 0,05 ; 196^e choix, 0,00 à 0,05 ; 197^e choix, 0,00 à 0,05 ; 198^e choix, 0,00 à 0,05 ; 199^e choix, 0,00 à 0,05 ; 200^e choix, 0,00 à 0,05 ; 201^e choix, 0,00 à 0,05 ; 202^e choix, 0,00 à 0,05 ; 203^e choix, 0,00 à 0,05 ; 204^e choix, 0,00 à 0,05 ; 205^e choix, 0,00 à 0,05 ; 206^e choix, 0,00 à 0,05 ; 207^e choix, 0,00 à 0,05 ; 208^e choix, 0,00 à 0,05 ; 209^e choix, 0,00 à 0,05 ; 210^e choix, 0,00 à 0,05 ; 211^e choix, 0,00 à 0,05 ; 212^e choix, 0,00 à 0,05 ; 213^e choix, 0,00 à 0,05 ; 214^e choix, 0,00 à 0,05 ; 215^e choix, 0,00 à 0,05 ; 216^e choix, 0,00 à 0,05 ; 217^e choix, 0,00 à 0,05 ; 218^e choix, 0,00 à 0,05 ; 219^e choix, 0,00 à 0,05 ; 220^e choix, 0,00 à 0,05 ; 221^e choix, 0,00 à 0,05 ; 222^e choix, 0,00 à 0,05 ; 223^e choix, 0,00 à 0,05 ; 224^e choix, 0,00 à 0,05 ; 225^e choix, 0,00 à 0,05 ; 226^e choix, 0,00 à 0,05 ; 227^e choix, 0,00 à 0,05 ; 228^e choix, 0,00 à 0,05 ; 229^e choix, 0,00 à 0,05 ; 230^e choix, 0,00 à 0,05 ; 231^e choix, 0,00 à 0,05 ; 232^e choix, 0,00 à 0,05 ; 233^e choix, 0,00 à 0,05 ; 234^e choix, 0,00 à 0,05 ; 235^e choix, 0,00 à 0,05 ; 236^e choix, 0,00 à 0,05 ; 237^e choix, 0,00 à 0,05 ; 238^e choix, 0,00 à 0,05 ; 239^e choix, 0,00 à 0,05 ; 240^e choix, 0,00 à 0,05 ; 241^e choix, 0,00 à 0,05 ; 242^e choix, 0,00 à 0,05 ; 243^e choix, 0,00 à 0,05 ; 244^e choix, 0,00 à 0,05 ; 245^e choix, 0,00 à 0,05 ; 246^e choix, 0,00 à 0,05 ; 247^e choix, 0,00 à 0,05 ; 248^e choix, 0,00 à 0,05 ; 249^e choix, 0,00 à 0,05 ; 250^e choix, 0,00 à 0,05 ; 251^e choix, 0,00 à 0,05 ; 252^e choix, 0,00 à 0,05 ; 253^e choix, 0,00 à 0,05 ; 254^e choix, 0,00 à 0,05 ; 255^e choix, 0,00 à 0,05 ; 256^e choix, 0,00 à 0,05 ; 257^e choix, 0,00 à 0,05 ; 258^e choix, 0,00 à 0,05 ; 259^e choix, 0,00 à 0,05 ; 260^e choix, 0,00 à 0,05 ; 261^e choix, 0,00 à 0,05 ; 262^e choix, 0,00 à 0,05 ; 263^e choix, 0,00 à 0,05 ; 264^e choix, 0,00 à 0,05 ; 265^e choix, 0,00 à 0,05 ; 266^e choix, 0,00 à 0,05 ; 267^e choix, 0,00 à 0,05 ; 268^e choix, 0,00 à 0,05 ; 269^e choix, 0,00 à 0,05 ; 270^e choix, 0,00 à 0,05 ; 271^e choix, 0,00 à 0,05 ; 272^e choix, 0,00 à 0,05 ; 273^e choix, 0,00 à 0,05 ; 274^e choix, 0,00 à 0,05 ; 275^e choix, 0,00 à 0,05 ; 276^e choix, 0,00 à 0,05 ; 277^e choix, 0,00 à 0,05 ; 278^e choix, 0,00 à 0,05 ; 279^e choix, 0,00 à 0,05 ; 280^e choix, 0,00 à 0,05 ; 281^e choix, 0,00 à 0,05 ; 282^e choix, 0,00 à 0,05 ; 283^e choix, 0,00 à 0,05 ; 284^e choix, 0,00 à 0,05 ; 285^e choix, 0,00 à 0,05 ; 286^e choix, 0,00 à 0,05 ; 287^e choix, 0,00 à 0,05 ; 288^e choix, 0,00 à 0,05 ; 289^e choix, 0,00 à 0,05 ; 290^e choix, 0,00 à 0,05 ; 291^e choix, 0,00 à 0,05 ; 292^e choix, 0,00 à 0,05 ; 293^e choix, 0,00 à 0,05 ; 294^e choix, 0,00 à 0,05 ; 295^e choix, 0,00 à 0,05 ; 296^e choix, 0,00 à 0,05 ; 297^e choix, 0,00 à 0,05 ; 298^e choix, 0,00 à 0,05 ; 299^e choix, 0,00 à 0,05 ; 300^e choix, 0,00 à 0,05 ; 301^e choix, 0,00 à 0,05 ; 302^e choix, 0,00 à 0,05 ; 303^e choix, 0,00 à 0,05 ; 304^e choix, 0,00 à 0,05 ; 305^e choix, 0,00 à 0,05 ; 306^e choix, 0,00 à 0,05 ; 307^e choix, 0,00 à 0,05 ; 308^e choix, 0,00 à 0,05 ; 309^e choix, 0,00 à 0,05 ; 310^e choix, 0,00 à 0,05 ; 311^e choix, 0,00 à 0,05 ; 312^e choix, 0,00 à 0,05 ; 313^e choix, 0,00 à 0,05 ; 314^e choix, 0,00 à 0,05 ; 315^e choix, 0,00 à 0,05 ; 316^e choix, 0,00 à 0,05 ; 317^e choix, 0,00 à 0,05 ; 318^e choix, 0,00 à 0,05 ; 319^e choix, 0,00 à 0,05 ; 320^e choix, 0,00 à 0,05 ; 321^e choix, 0,00 à 0,05 ; 322^e choix, 0,00 à 0,05 ; 323^e choix, 0,00 à 0,05 ; 324^e choix, 0,00 à 0,05 ; 325^e choix, 0,00 à 0,05 ; 326^e choix, 0,00 à 0,05 ; 327^e choix, 0,00 à 0,05 ; 328^e choix, 0,00 à 0,05 ; 329^e choix, 0,00 à 0,05 ; 330^e choix, 0,00 à 0,05 ; 331^e choix, 0,00 à 0,05 ; 332^e choix, 0,00 à 0,05 ; 333^e choix, 0,00 à 0,05 ; 334^e choix, 0,00 à 0,05 ; 335^e choix, 0,00 à 0,05 ; 336^e choix, 0,00 à 0,05 ; 337^e choix, 0,00 à 0,05 ; 338^e choix, 0,00 à 0,05 ; 339^e choix, 0,00 à 0,05 ; 340^e choix, 0,00 à 0,05 ; 341^e choix, 0,00 à 0,05 ; 342^e choix, 0,00 à 0,05 ; 343^e choix, 0,00 à 0,05 ; 344^e choix, 0,00 à 0,05 ; 345^e choix, 0,00 à 0,05 ; 346^e choix, 0,00 à 0,05 ; 347^e choix, 0,00 à 0,05 ; 348^e choix, 0,00 à 0,05 ; 349^e choix, 0,00 à 0,05 ; 350^e choix, 0,00 à 0,05 ; 351^e choix, 0,00 à 0,05 ; 352^e choix, 0,00 à 0,05 ; 353^e choix, 0,00 à 0,05 ; 354^e choix, 0,00 à 0,05 ; 355^e choix, 0,00 à 0,05 ; 356^e choix, 0,00 à 0,05 ; 357^e choix, 0,00 à 0,05 ; 358^e choix, 0,00 à 0,05 ; 359^e choix, 0,00 à 0,05 ; 360^e choix, 0,00 à 0,05 ; 361^e choix, 0,00 à 0,05 ; 362^e choix, 0,00 à 0,05 ; 363^e choix, 0,00 à 0,05 ; 364^e choix, 0,00 à 0,05 ; 365^e choix, 0,00 à 0,05 ; 366^e choix, 0,00 à 0,05 ; 367^e choix, 0,00 à 0,05 ; 368^e choix, 0,00 à 0,05 ; 369^e choix, 0,00 à 0,05 ; 370^e choix, 0,00 à 0,05 ; 371^e choix, 0,00 à 0,05 ; 372^e choix, 0,00 à 0,05 ; 373^e choix, 0,00 à 0,05 ; 374^e choix, 0,00 à 0,05 ; 375^e choix, 0,00 à 0,05 ; 376^e choix, 0,00 à 0,05 ; 377^e choix, 0,00 à 0,05 ; 378^e choix, 0,00 à 0,05 ; 379^e choix, 0,00 à 0,05 ; 380^e choix, 0,00 à 0,05 ; 381^e choix, 0,00 à 0,05 ; 382^e choix, 0,00 à 0,05 ; 383^e choix, 0,00 à 0,05 ; 384^e choix, 0,00 à 0,05 ; 385^e choix, 0,00 à 0,05 ; 386^e choix, 0,00 à 0,05 ; 387^e choix, 0,00 à 0,05 ; 388^e choix, 0,00 à 0,05 ; 389^e choix, 0,00 à 0,05 ; 390^e choix, 0,00 à 0,05 ; 391^e choix, 0,00 à 0,05 ; 392^e choix, 0,00 à 0,05 ; 393^e choix, 0,00 à 0,05 ; 394^e choix, 0,00 à 0,05 ; 395^e choix, 0,00 à 0,05 ; 396^e choix, 0,00 à 0,05 ; 397^e choix, 0,00 à 0,05 ; 398^e choix, 0,00 à 0,05 ; 39